



Conseil Municipal du 22 janvier 2019

Procès-Verbal

Catherine Le Lièvre donne pouvoir à Christian Guillemot

Marc Kerviche qui donne pouvoir à Jean-Marc Outin

M. Christian Guillemot est nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire introduit les échanges par un mot concernant le décès de M. Bernard Miloux.

Bonsoir à tous

Avant de débiter cette séance du Conseil municipal, j'aimerais que nous ayons une pensée pour Bernard Miloux, ancien Maire de Malestroit de 2007 à 2014 et Conseiller Municipal de 1989 à 2014, dont les obsèques ont été célébrées cet après-midi à Malestroit.

Santé

2019_01_22_01 - Changement de statut de l'hôpital de Malestroit

Monsieur le Maire présente la procédure.

La recomposition de l'offre de soin sur le bassin de Ploërmel, mise en œuvre en 2016 et 2017, a conduit à une redéfinition des activités de l'hôpital de Malestroit. Depuis lors, l'hôpital accueille le siège du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de Malestroit et de Josselin. Il a donc vu ses activités médico-sociales consolidées.

Je vous rappelle, à ce jour, les services qui sont proposés à l'hôpital de Malestroit. Nous avons :

- 98 lits d'Ehpad,
- 6 lits d'accueil de jour,

- 6 lits d'Unités d'Hébergement Renforcé (Uhr),
- une Unité Cognitivo-Comportementale (Ucc), en lien avec la Clinique des Augustines
- 119 places de Siaad (Service de Soins Infirmier A Domicile). Je vous précise que depuis le 1er janvier 2019, le SSIAD de Josselin intègre celui de Malestroit, siège social de ce service.

Cependant, cette recomposition supprime les activités relevant du domaine purement sanitaire que sont les Soins de suite et de réadaptation (SSR) ainsi que l'Unité de soins longue durée (USLD).

Il est dorénavant nécessaire de mettre en conformité le statut juridique de l'établissement avec son nouveau périmètre d'activité, relevant dorénavant purement du médico-social. Il s'agit de passer d'un statut d'Etablissement public de Santé (EPS) à celui d'Etablissement Social et Médico-social (ESMS).

Dans le cadre de la procédure de transformation d'un EPS régie par l'article R. 6141-11 alinéa 1er du Code de la Santé Publique, il est prévu que la commune siège de l'établissement donne son avis sur cette procédure statutaire. Le Conseil de surveillance de l'hôpital a déjà adopté à l'unanimité le 17 janvier 2019 le changement de statut.

Le futur ESMS sera désormais rattaché à la commune et doté d'un budget autonome. Le personnel ne sera en aucune manière affecté par ce changement.

Le futur ESMS sera doté d'un Conseil d'administration et non plus d'un Conseil de surveillance comme c'est le cas actuellement pour l'EPS. 3 membres de la commune y seront nommés, dont le Maire qui en assure la présidence.

Je termine en vous indiquant que le changement de statut de l'établissement devrait être effectif au 1er mars 2019 et qu'un Conseil d'administration sera convoqué au plus tôt après cette date.

Interventions relatives à la délibération 2019_01_22_01 - Changement de statut de l'hôpital de Malestroit

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité, se prononce en faveur du changement de statut de l'hôpital de Malestroit

2019_01-22_02 - Résolution générale du 101^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité

Monsieur le Maire expose les éléments clés de la résolution

Lors de la cérémonie des vœux du 10 janvier dernier, j'ai eu l'occasion de redire l'engagement de l'équipe municipale pour la vie locale et pour sa dynamique. Cela a été l'occasion de rappeler le rôle premier de l'échelon communal dans la vie des citoyens de ce pays et de dire notre conviction que c'est à ce niveau que bien des politiques sont à définir et mettre en œuvre.

Cette conviction n'est pas uniquement celle de l'équipe majoritaire. Elle est largement partagée par l'association des Maires de France, qui, lors de son 101^{ème} Congrès a souhaité conforter la commune comme, je cite « *pilier de la cohésion sociale, du service public local et donc de l'organisation décentralisée du pays* ».

Peut-être que les arguments développés dans les 6 pages sont d'importance inégale, chacun jugera. Mais le message est fort et nous voulons souligner ici quelques points qui nous semblent essentiels.

Il s'agit du tout d'abord du volet financier par :

- La baisse de 13 milliards d'euros en cinq ans des moyens de fonctionnement,
- Et la suppression de la taxe d'habitation qui met en cause gravement l'autonomie fiscale.

Il faut savoir que plus de 20 000 communes ont subi une baisse de leur dotation forfaitaire. L'AMF refuse la mise sous tutelle financière des collectivités, l'État s'exonérant de tout effort équivalent. Et il s'agit ensuite du volet gouvernance, l'AMF disant son refus je cite « *de dilution de la commune au profit de vastes ensembles supra communaux à laquelle nous sommes confrontés* ».

Chacun l'a constaté avec le grand débat National souhaité par la Présidence de la République, le premier échelon de notre démocratie reste des plus utiles et des plus pertinents pour le vivre ensemble. Il est urgent de défendre nos communes et que cette défense se traduise en actes.

Echanges 2019_01-22_02 - Résolution générale du 101^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité

B. Dany. Nous parlons là du niveau national mais c'est également une position partagée par l'AMF56 et l'ARMF, donc c'est intéressant de voir qu'au niveau local tout le monde suit.

Après délibération, le conseil municipal :

- A la majorité (1 abstention de M. Pierre-Gilles HAVART), se prononce en faveur de l'adoption du 101ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité.

Grand débat national

Point d'actualité

La Présidence de la République et le Gouvernement ont sollicité le concours de Maires de France pour l'organisation du « Grand Débat National » devant se dérouler du 15 janvier au 15 mars 2019.

Les conditions d'organisation et de déroulement du Débat ont été précisés par le Gouvernement au cours d'allocutions publiques.

Vendredi dernier, jour de la convocation, seule la « lettre aux Français » du Président de la République était transmise par la Préfecture aux Mairies, à l'exclusion de tout autre document d'information sur l'organisation du grand débat.

Depuis lors, chaque Maire a reçu un courrier de M. Lecornu, Ministre auprès de la Ministre de la Cohésion des territoires, en charge des collectivités territoriales. Il y est rappelé la possibilité de mettre à disposition des cahiers de doléances en Mairie, la faculté de chaque Maire d'organiser ou non des réunions locales et enfin la possibilité pour chaque municipalité de faciliter le débat en mettant à disposition des moyens techniques.

L'exécutif de la Ville de Malestroit, au cours de sa réunion du 15 janvier 2019, s'est prononcé en faveur d'une participation de la Commune au Grand débat.

Au vu de l'intensité de l'actualité, il nous a paru opportun d'évoquer en Conseil municipal les modalités de cette participation communale.

Je vous présente les réflexions de l'exécutif sur ce point. Nous envisageons que la Ville de Malestroit :

- Puisse mettre à disposition un cahier de doléances en Mairie, que chacun pourra renseigner aux heures d'ouvertures de la Mairie. La Mairie s'engage, comme le recommande le Ministère, à transmettre sous format dématérialisé l'ensemble des contributions.

- Puisse organiser une réunion d'initiative locale, avec le recours à un animateur neutre, spécialisé dans la conduite de réunion et de débat, en s'appuyant sur le kit méthodologique proposé par le Gouvernement.

L'équipe municipale depuis 2014, et notamment par l'organisation de réunions de quartier, à toujours soutenu l'expression directe de chaque citoyen. Il est donc tout à fait naturel de proposer l'organisation d'une réunion publique.

Je vous propose maintenant que chacun s'exprime librement, ce sujet n'appelant pas de vote particulier.

Echange sur le sujet

PG Havart. J'ai été candidat libre en 2001, chose maintenant infaisable. Sur les questions de referendum, j'ai en ai déjà parlé en 2001. Il faut être vigilant et encadrer le débat et être humble dans les demandes. Je serai très vigilant à accompagner ce débat, je vous fais confiance pour suivre ce débat.

M Tregouet. C'est tout à fait dans ce qui est demandé, par rapport à cette démocratie qu'il faut défendre, ainsi que différents points comme l'accès aux soins, à l'emploi et l'ambition de rendre harmonieux la vie entre différentes communautés. Nous espérons que le débat sera respectueux des différents problématiques ; Gageons que ces débats ne soit pas le tapis rouge pour des dérapages extrémistes et qu'il n'y ait pas de positions extrêmes.

Y Le Brun. On ne parle pas encore de referendum. Il n'y aura pas de vote.

PG Havart. Non ça sera un échange.

Y Le Brun. Il faudra aussi accepter que des opinions que l'on peut considérer comme extrêmes puissent être tolérés dans les débats, il est aussi question de tolérance.

M Tregouet. Il y a eu aussi récemment les assises du vivre ensemble à Rennes, avec un état d'esprit contre la peur « n'ayons pas peur du vivre ensemble » et « n'ayons pas peur de la pauvreté » qui était intéressant.

B.Gicquello. On essaiera d'organiser le débat première quinzaine de février. Vous serez informé de la date. Je vous remercie. Nous allons donc engager les démarches concrètes pour la tenue de ce grand débat.

Ouverture à toutes propositions

Avez-vous des informations à nous communiquer ou d'autres propositions à faire ?

B.Dany. Les maisons de santé de garde sont vivement encouragées par l'ARS. Ne pourrait-on pas prétendre à une maison de garde à Malestroit au vu ?

J-P Lembelembe. Le débat est un petit peu complexe. Cela s'inscrit dans la démarche « ma santé 2022 » au niveau national. La permanence des soins existe déjà, c'était un critère pour la labellisation de la MSP. On ne pourra qu'aller vers ce genre de chose, mais le sujet est complexe et demandera du temps.

B.Dany. C'est vrai mais le débat peut être lancé, au vu des délais longs de traitement de ces dossiers. Il y a un vide sur le territoire et Malestroit pourrait avoir sa place.

J-P Lembelembe : Mauron et Questembert s'organisent en ce moment. Il faut voir et savoir aussi comment s'organiseront les professionnels.

Y. Le Brun. Il est intéressant de signaler la participation de l'entreprise Drone Act à de Malestroit au CES de Las Vegas. Il me semble important d'en parler. Bruno a pu rencontrer un certain nombre de professionnels de Business France et d'autres organismes. Il me semblait important d'en parler car il y avait peu d'élus présent au CES. Les entreprises ont apprécié de voir qu'un Maire fasse la démarche de se déplacer. J'en profite pour te féliciter Bruno pour ton implication.

B.Gicquello. Il faut garder en mémoire que l'entreprise créée par Vincent Muller est née dans la nurserie numérique mise en place par l'équipe municipale. Créée en 2015, elle ne comptait que son fondateur.

Aujourd'hui, Drone Act compte 7 salariés à Malestroit et propose-en ce moment 4 postes d'ingénieurs à pourvoir sur la commune, sans compter les perspectives de croissance de l'entreprise. C'est une chance pour le territoire et il est du devoir des élus de soutenir de tels projets d'entreprise.

Etre au CES est également essentiel en termes de reconnaissance et de communication. Dans l'univers des nouvelles technologies, travailler en réseau, se faire connaître, est capital pour le développement des entreprises. Sur place, j'ai pu obtenir un direct pour Vincent Muller avec le Ministre chargé du Numérique, Monsieur Mounir Mahjoubi. Le Ministre a pu retweeter ce direct à ses 170 000 abonnés (dont beaucoup d'entreprises).

C. Guillemot. Pour qu'il n'y ait pas de doute en ce qui concerne le financement de ce voyage, quelques précisions. Yannis Le Brun, qui travaille avec Drone

Act, a bien évidemment voyagé dans le cadre professionnel. Il en est de même pour moi avec l'entreprise AMA. Quant au déplacement de Bruno, il est bien clair que la Mairie n'a pas dépensé un centime d'argent public pour le financer.

B.Dany. C'est bien de le préciser.

J-P Lembelembe . Une petite information, une nacelle a été bloquée en Ille-et-Vilaine au cours des fêtes. C'est l'entreprise Drone Act qui est intervenu.

Clôture de séance

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, il me reste à remercier la presse et le public de leur présence et à vous souhaiter une bonne fin de soirée.